



## **Règle d'attribution des bourses étudiantes pour assister à un congrès**

**Les demandes peuvent être soumises en tout temps**

**(English below)**

### **Objectifs :**

Permettre aux membres étudiants du Cégep ou du baccalauréat, sous la supervision d'un membre régulier affilié à un Cégep, d'assister à des congrès de niveau provincial, national et international, sans devoir présenter des affiches ou des communications orales afin d'éveiller leur curiosité envers la science et les études graduées. Le thème du congrès doit respecter les thématiques du Centre SÈVE. Les membres étudiants doivent être sous la supervision d'un membre du Centre SÈVE au niveau collégial. Les allocations couvriront jusqu'à 50% des frais de voyage autorisés, par personne admissible à recevoir cette allocation. Le remboursement des frais admissibles se fera après la tenue du congrès.

Il est prévu que, lors du congrès, l'autre partie des frais de voyage de l'étudiant sera assumée par son directeur.

Un maximum de 2 bourses par an et par directeur ou directrice de recherche sera offert pour tous les programmes de bourses étudiantes du Centre SÈVE jusqu'à l'épuisement des fonds. Une troisième bourse peut être accordée dans le cas d'une co-direction pour une personne étudiante inscrite dans une université québécoise ou un Cégep et dont le directeur de recherche principal est un collaborateur du Centre SÈVE.

### **Responsabilités et admissibilité :**

- Le congrès doit être reliée aux thèmes du Centre SÈVE.
- Les candidats ou candidates doivent être des membres étudiants de premier cycle inscrits à temps plein dans une université du Québec ou membres étudiants du Cégep reconnu par le FRQ.
- Les membres étudiants ne peuvent recevoir qu'une seule bourse du Centre SÈVE par année (incluant les bourses pour les Écoles d'été).



# Centre SÈVE

## RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- Le directeur ou la directrice de recherche doit soumettre une demande pour chacun des membres et il ou elle doit être membre régulier du Centre SÈVE affilié au Cégep.
- Le directeur ou la directrice de recherche doit pouvoir fournir au Centre SÈVE la preuve que la personne étudiante à participer au congrès.
- Il n'est pas possible de demander une bourse pour assister à un congrès pour participer aux Journées du Centre SÈVE.

### Montants des bourses allouées :

Les personnes étudiantes sont admissibles à l'une des trois catégories de bourse suivantes :

- Les membres étudiants collégiaux et du baccalauréat qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique provinciale se verront octroyés une allocation d'au plus de 200\$.
- Les membres étudiants collégiaux et du baccalauréat qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique canadienne, non québécoise, se verront octroyés une allocation d'au plus de 500\$
- Les membres étudiants collégiaux et du baccalauréat qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique américaine ou internationale se verront octroyés une allocation d'au plus de 750\$

### Modalités pour soumettre une bourse :

La demande de bourse doit être soumise 1 mois avant la tenue de l'activité. Les bourses sont octroyées pour les conférences entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars de chaque année budgétaire.

Les directeurs ou directrices de recherche doivent remplir un formulaire de demande pour chaque personne étudiante. Le formulaire doit être demandé par courriel à l'adjointe administrative du Centre SÈVE.

### Évaluation des demandes et annonce des décisions :

La demande sera transférée au comité de la relève et le demandeur sera informé par courrier électronique :

- si la demande a été approuvée ;
- des modalités de remboursement des frais admissibles.



# Centre SÈVE

---

## RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

À la suite du courriel d'octroi, les directrices de recherche ont jusqu'au 31 mars de l'année en cours pour réclamer le montant octroyé à la suite de l'événement. La bourse sera versée au directeur ou directrice de recherche, membre régulier du Centre SÈVE à qui elle a été attribuée.



## **Student Scholarship Allocation Rules for Attending a Conference**

**Applications can be submitted at any time**

### **Objectives:**

Allow student members of CEGEP or undergraduate programs, under the supervision of a CEGEP affiliate regular member, to attend provincial, national, and international conferences without the need to present posters or oral communications, to spark their curiosity about science and graduate studies. The theme of the conference must align with the themes of the Centre SÈVE. Student members must be supervised by a member of the Centre SÈVE affiliate to a CEGEP. The allocations will cover up to 50% of eligible travel expenses, per eligible individual.

Reimbursement of eligible expenses will occur after the conference.

It is expected that during the conference, the remaining portion of the student's travel expenses will be covered by their supervisor.

A maximum of two scholarships per year and per research director will be offered for all student scholarship programs at the Centre SÈVE until funds are exhausted. A third scholarship may be granted in the case of co-supervision for a student enrolled in a Quebec university or CEGEP whose primary research director is a collaborator of the Centre SÈVE.

### **Responsibilities and Eligibility:**

- The conference must be related to the themes of the Centre SÈVE.
- Candidates must be full-time undergraduate students at a Quebec university or students at a CEGEP recognized by the FRQ.
- Candidates must be affiliated with a regular member of the Centre SÈVE affiliate to CEGEP.
- Students can receive only one scholarship from the Centre SÈVE per year (including scholarships for Summer Schools).
- The research director must submit an application for each student and must be a regular member of the Centre SÈVE.



# Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- The research director must be able to provide proof to the Centre SÈVE that the student participated in the conference.
- It is not possible to apply for a scholarship to attend a conference for participation in the Journées du Centre SÈVE.

## **Award Amounts:**

Students are eligible for one of the following three categories of scholarships:

- Students in CEGEP or undergraduate programs attending a conference organized by a provincial scientific society will receive an allocation of up to \$200.
- Students in CEGEP or undergraduate programs attending a conference organized by a non-Quebec Canadian scientific society will receive an allocation of up to \$500.
- Students in CEGEP or undergraduate programs attending a conference organized by a U.S. or international scientific society will receive an allocation of up to \$750.

## **How to Submit an Award Application:**

The scholarship application must be submitted one month before the activity. Awards are granted for conferences between April 1 and March 31 of each fiscal year.

Research directors must complete an application form for each student. The form must be requested by email from the administrative assistant of the Centre SÈVE.

## **Evaluation of Applications and Announcement of Decisions:**

The application will be forwarded to the Early Career Committee, and the applicant will be informed via email:

- Whether the application has been approved;
- Details on how to reimburse eligible expenses.

After the award email, research directors have until March 31 of the current year to claim the amount granted after the event. The award will be transferred to the research director, a regular member of the SÈVE Centre, to whom it was awarded.